

Évaluation

Remarques sur l'utilisation : Les types de questions d'évaluation de l'apprentissage sont:

- 1) Récit
- 2) Remplir les blancs/les phrases
- 3) Vrai ou faux ?

Combiner de différentes manières pour la pré-évaluation et la post-évaluation. Chaque type d'évaluation couvre un contenu différent. Aucun sous-ensemble ne couvre tous les acquis de l'apprentissage. Veillez à inclure des questions d'évaluation de l'apprentissage pour chaque résultat d'apprentissage lorsque vous les combinez.

Les questions d'évaluation sont utilisées de trois façons principales : a) pour poser des questions informelles à l'ensemble du groupe, b) pour assigner de façon semi-formelle à de petits groupes ou c) pour donner formellement des réponses écrites à des individus.

Questions d'évaluation pour la Leçon 2.5	
Questions	Réponses
Récit	
<i>Note : Formulez les évaluations du récit sous forme de questions, de demandes ou d'instructions</i>	
<p>1. Expliquez ce qui signifie précisément chaque partie soulignée de la définition ci-dessous de la POC pour le maintien de la paix des Nations Unies.</p> <p><u>"Tous les moyens nécessaires, y compris l'usage de la force létale, visant à prévenir ou à répondre aux menaces de violence physique contre les civils, dans les limites des capacités et des zones d'opérations, et sans préjudice de la responsabilité du gouvernement hôte".</u></p>	<p>"Menaces de violence physique" :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les actes ou situations hostiles susceptibles de causer la mort ou des blessures corporelles graves ▪ Toute violence sexuelle, quelle qu'en soit la source (y compris l'État hôte). <p>"Tous les moyens nécessaires" : Différents mandats autorisent à utiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ "tous les moyens nécessaires" ▪ "l'action nécessaire" ou ▪ "toutes les mesures nécessaires" <p>pour protéger les civils sur lesquels pèse "une menace imminente".</p> <p>"Jusqu'à et y compris l'usage de la force létale (en dernier recours)" :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser la force minimale nécessaire pour parvenir à l'objectif. ▪ Les Missions doivent toujours peser soigneusement l'usage de la force. ▪ L'autorisation d'utiliser la force peut être un moyen de dissuasion. ▪ Montre l'engagement complet de la communauté internationale. <p>"Dans la limite des capacités" :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aptitude, puissance ou capacité.

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucune Mission de maintien de la paix des Nations Unies ne peut faire face à toutes les menaces en matière de protection. ▪ Reconnaît les contraintes pratiques et les défis opérationnels. <p>"Sans préjudice de la responsabilité du gouvernement hôte" :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Responsabilité première des gouvernements souverains de protéger les civils à l'intérieur de leurs frontières. ▪ La présence d'une Mission de maintien de la paix des Nations Unies ne réduit pas cette responsabilité.
<p>2. Quels groupes vulnérables peuvent être la cible de violence et nécessiter des mesures de protection spéciale ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enfants ▪ Femmes ▪ Minorités ethniques ▪ Minorités religieuses ▪ Réfugiés ▪ PDI (personnes déplacées) ▪ Personnes en situation de handicap ▪ Personnes blessées ▪ Personnes âgées
<p>3. Quels principes de la politique du DOMP-DFS orientent la POC dans le maintien de la paix ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Responsabilité première des gouvernements hôtes ▪ Reposant sur le droit international ▪ Totalité de la Mission ▪ Mandat prioritaire ▪ Coopération avec les acteurs humanitaires ▪ Obligation des soldats de la paix ▪ Approche communautaire ▪ Impartialité ▪ Perspective de genre – adapter les actions aux besoins spécifiques des hommes et des femmes, des garçons et des filles ▪ Préoccupations en matière de protection de l'enfant
<p>4. Quels sont les trois niveaux du concept opérationnel du DOMP-DFS sur la POC ? Décrivez le travail dans chaque niveau.</p>	<p>Niveau I : Protection par le dialogue et l'engagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dialogue avec les auteurs ou les éventuels auteurs des violations. ▪ Résolution des conflits et médiation entre les parties à un conflit. ▪ Une Mission peut recourir aux "bons offices" pour persuader un gouvernement et d'autres parties d'intervenir pour protéger les civils. ▪ L'information du public et les rapports sur la POC soutiennent également le mandat.

	<p>Niveau II : Protéger physiquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Activités militaires et policières qui montrent ou utilisent la force pour prévenir, dissuader, anticiper et réagir lorsque la violence physique menace les civils. ▪ Les unités fonctionnelles civiles contribuent à orienter les objectifs et la conduite des opérations militaires et policières. ▪ Toutes les composantes des Missions de maintien de la paix des Nations Unies travaillent ensemble dans des structures communes de planification et de coordination des POC. <p>Niveau III : Mise en place d'un environnement protecteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des objectifs de consolidation de la paix à moyen et long terme orientent le travail à ce niveau. ▪ L'équipe de pays des Nations Unies (UNCT) est un partenaire clé, qui dispose de ressources et de programmes.
<p>5. Quelles sont les quatre phrases qui orientent le travail de POC ? Citez-les et expliquez-les, en donnant des exemples.</p>	<p>Prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectif principal de la POC. ▪ Les activités de la phase de prévention sont menées dans des zones où aucune menace claire pour les civils n'a été identifiée. ▪ Les tâches sont principalement de niveau III, c'est-à-dire la mise en place d'un environnement protecteur. Exemples : <ul style="list-style-type: none"> - Surveillance des droits de l'homme - Atténuation des conflits - Assurer une présence visible de l'armée et de la police des Nations Unies - Engagement auprès des communautés, mécanismes d'alerte et d'avertissement précoce <p>Préemption :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lorsque des menaces probables sont identifiées et que des attaques contre des civils sont prévues. ▪ Les activités de la phase de prévention se poursuivent, en particulier dans les zones menacées : <ul style="list-style-type: none"> - Campagnes d'information et de plaidoyer

	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de dissuasion crédibles de la part de l'armée et de la police. <p>Réponse :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lorsque la violence physique contre les civils est évidente ▪ L'objectif de la Mission est d'empêcher les agresseurs de commettre des actes hostiles. ▪ Cela implique des réponses politiques, juridiques et sécuritaires. ▪ La Mission soutient et coordonne la réponse avec les autorités du pays hôte : <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'engagement politique auprès des parties au conflit - Fourniture d'une protection physique directe. <p>Consolidation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lorsque la violence contre les civils s'est produite et s'est calmée. ▪ La consolidation a besoin de la "stabilisation", du "renforcement de la paix". ▪ Les partenaires sont actifs, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires non-onusiens : <ul style="list-style-type: none"> - Aider à la mise en œuvre des accords de paix ▪ Aide à la réinsertion des anciens combattants
<p>6. Désignez trois types de menaces pesant sur les civils.</p>	<p>Réelles ou potentielles :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Violations du droit à la vie et à l'intégrité physique, par toute partie au conflit 2. Dommages physiques infligés aux civils associés aux actes licites de l'État ou à des forces de sécurité internationales comme définit par le droit international humanitaire (DIH) 3. Blessures infligées aux civils par des mines, des engins non explosés (ENEX) ou des EEI.
<p>7. Qu'est-ce que les évaluations de menaces doivent prendre en compte ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les dynamiques politique et sécuritaire au sens large ▪ L'intention et la capacité à la violence d'auteurs potentiels ▪ La possibilité qu'une menace se réalise : <ul style="list-style-type: none"> - Heure, lieu, terrain, conditions météo - Toute circonstance qui pourrait inciter un auteur à passer à la violence
<p>8. Quelles sont les cinq conséquences durables de la violence sociale et des conflits violents ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Séparation de la famille ▪ Fracture communautaire ▪ Déplacement ▪ Accès réduit aux services et aux soins

<p>9. Décrivez ce que prend en compte une évaluation de la vulnérabilité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de services de santé, d'éducation, d'eau et d'assainissement ▪ Les communautés en danger ▪ Les facteurs individuels, communautaires et environnementaux : <ul style="list-style-type: none"> - Individuels et communautaires : âge, genre, sexe, appartenance ethnique, religion, affiliation politique, statut social - Environnemental : lieu, présence de l'autorité de l'État dans la zone, degré d'urbanisation, routes, puits, communications ▪ Présence et capacités des différentes formes de protection <ul style="list-style-type: none"> - Accès à l'assistance - Autosuffisance – stratégies communautaires d'autoprotection, alerte rapide, autodéfense, vols
<p>10. Quels sont les deux éléments principaux d'un <u>risque de POC</u> ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Probabilité ou possibilité que la violence se produise ▪ Impact réel ou potentiel de la violence sur les civils
<p>11. Quels sont les deux éléments principaux d'une <u>évaluation du risque de POC</u> ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Menaces en raison de la vulnérabilité d'un groupe de civils ▪ Présence, capacité et intention des acteurs de la protection
<p>12. Les mandats e POC représentent des défis pour les Missions et pour les soldats de la paix. Citez sept défis spécifiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Équipement et capacités limités, pénuries ▪ Territoires vastes, terrains difficiles ▪ Gestion des attentes ▪ Langue, culture ▪ Menaces non conventionnelles – mines, attaques-suicide ▪ Le fait d'être une cible ▪ Consentement du gouvernement hôte
<p>13. Comment sont déterminés les risques de POC prioritaires ?</p>	<p>Les risques prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sont les plus <i>probables</i> ▪ <i>Auraient l'impact le plus grand</i>
<p>14. Expliquez une stratégie de POC et son importance pour une Mission</p>	<p>La stratégie de POC :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prépare une Mission de maintien de la paix à répondre à la POC ▪ Outil principal de la Mission pour : <ul style="list-style-type: none"> - Mener à bien un mandat de POC - Planifier la réponse de la Mission aux menaces de POC ▪ Détaille les étapes spécifiques et oriente toutes les unités de la Mission dans la rédaction de plans de travail et d'ordres ▪ Garantit une action mixte et coordonnée entre les composantes civile, policière et militaire ▪ Établit la coordination a) entre les unités de la Mission, b) entre la Mission et d'autres partenaires

<p>15. Décrivez le rôle et les responsabilités du Conseiller principal POC, des équipes POC et du Groupe de travail POC.</p>	<p>Conseiller/conseillère principal(e) POC</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Responsable de la coordination interne sur une protection effective ▪ S'assure de l'uniformité de la réponse POC dans toutes les composantes de la Mission ▪ Soutient et conseille l'équipe dirigeante de la Mission sur le mandat POC ▪ Conseille, coordonne, suit et rapporte <p>Équipes POC Dans certaines missions, de petites équipes soutiennent le Conseiller principal POC :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dirigent l'élaboration et la révision régulière de la stratégie de POC ▪ Établissent les rapports de POC ▪ Élaborent une stratégie de formation fondée sur les besoins évalués ▪ Coordonnent la planification en matière de POC ▪ Garantissent que toutes les unités de la Mission intègrent le travail de POC <p>Groupe de travail POC</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les Missions mettent habituellement sur pied un Groupe de travail POC afin de coordonner l'analyse et la réponse en matière de POC ▪ Le conseiller/la conseillère principal(e) POC préside le Groupe de travail POC ▪ Toutes les unités concernées y participent.
<p>16. Qu'est-ce qu'une Équipe mixte de protection [de la population civile – JPT] et comment travaillent-elles ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Important outil pour toute la Mission ▪ Une partie de l'effort de la Mission pour gérer les informations sur les situations de protection ▪ Les Missions déploient des JPT dans les lieux prioritaires – identifiés par la Matrice de menace de POC ▪ Habituellement coordonnée par le Conseiller POC ▪ Doté de personnel des unités militaire, policière et civile <ul style="list-style-type: none"> - Droits de l'homme - Affaires civiles - Protection de l'enfant - Affaires politiques - JOC et JMAC - Conseillers/ères Protection des femmes
<p>17. Qui sont les principaux partenaires n'appartenant pas à la Mission, dans la POC ? Citez-les et donnez des exemples de leur contribution.</p>	<p>Gouvernement de l'État hôte</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ A toujours la responsabilité première de protéger les civils à l'intérieur de ses frontières <p>Communautés locales</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les interventions du personnel de maintien de la paix doivent renforcer les stratégies de survie existantes

	<p>HCR (ONU)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Personnel travaille dans les communautés hôtes, dans les camps de réfugiés et de PDI ▪ Aide en matière de protection juridique, matérielle, physique ▪ Minimise les menaces potentielles de violence envers les personnes déplacées ▪ Essaye de fournir un minimum en matière d'abri, de nourriture, d'eau et de soins médicaux aux réfugiés <p>HCDH (ONU)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Promeut et protège les droits de l'homme ▪ Intègre les droits de l'homme dans l'engagement de pays des Nations Unies, y compris dans les opérations de paix ▪ Travaille avec le DOMP et le DFS sur les droits de l'homme dans les opérations de maintien de la paix ▪ Oriente et soutien la mise en œuvre de mandats de droits de l'homme <p>OCHA (ONU)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dirige la coordination des affaires humanitaires ▪ Mobilise des fonds et coordonne le travail humanitaire avec les partenaires afin de : <ul style="list-style-type: none"> - Atténuer la souffrance humaine dans les catastrophes et les urgences - Plaider pour les droits des populations dans le besoin - Promouvoir la préparation et la prévention - Faciliter la mise en place de solutions durables <p>UNICEF (ONU)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dirige les questions concernant les enfants, s'engage dans la protection de l'enfant ▪ Fait de la prévention et de la réponse à la violence contre les enfants, l'exploitation et les atteintes ▪ Suit et rapporte le DIH et les violations des droits de l'homme contre les enfants dans les conflits <p>CICR</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gardien du DIH ▪ Mission de protéger la vie et la dignité des victimes de conflit armé, d'autres
--	---

	<p>situations violentes et de leur apporter de l'aide</p> <p>Forces parallèles</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Peuvent se déployer plus rapidement que les Nations Unies ▪ Capables de faire retomber la spirale de la violence avant l'arrivée de l'opération des Nations Unies ▪ Le SC approuve le déploiement d'une force parallèle <p>Les ONG et la société civile</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aident à protéger les civils ▪ Livrent l'aide humanitaire ▪ Suivent et rapportent les atteintes en matière de droits de l'homme ▪ Aident à réformer les institutions judiciaires
<p>18. Les attentes des Nations Unies en matière de POC, eu égard à tous le personnel du maintien de la paix, recouvrent 10 points principaux dans la leçon. Citez-les tous.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Respecter la législation internationale et locale 2. Se comporter avec professionnalisme 3. Connaître et respecter le Code de conduite de l'ONU et les RoE/DUF de la Mission 4. Respecter la culture locale et les populations 5. S'impliquer auprès des communautés locales de manière respectueuse et sensible 6. Comprendre le mandat de POC de la Mission, l'environnement et les menaces primaires pesant sur les civils 7. Évaluer les menaces en matière de POC de manière continue dans sa zone de travail, et rester alerte envers tout signe de violence physique à l'encontre des civils 8. Comprendre en quoi tout le travail nourrit l'approche plus globale de la Mission en matière de POC 9. Interpréter le mandat de POC de manière proactive, essayer de prévenir les menaces <ul style="list-style-type: none"> ▪ Coopérer avec tous les partenaires de la Mission et hors de la Mission en matière de POC.
<p>Complétez les phrases</p>	
<p>1. Les Nations Unies attendent de tous les soldats de la paix qu'ils protègent les civils contre _____.</p>	<p>la violence physique</p> <p>Les apprenants peuvent aussi répondre : les violations des droits de l'homme</p>

2. Protéger les civils nécessite un effort de _____ la mission.	toute l'intégralité de la totalité de
3. Les _____ et les _____ souffrent de manière disproportionnée des violences dans les situations de conflit et d'après-conflit.	femmes enfants
4. Le devoir de l' _____ est de protéger ses citoyens.	État <ul style="list-style-type: none"> ▪ La protection n'est pas uniquement une responsabilité du maintien de la paix ▪ La Mission aide l'État à remettre en place ses capacités de protection
5. La protection la plus efficace est la _____.	prévention
6. Un civil est _____.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une personne qui ne fait pas partie de l'armée ▪ Toute personne non active dans l'armée, la police ou tout groupe belligérant partie au conflit ▪ En DIH, toute personne ne prenant pas directement part aux hostilités ni à d'autres actes de violence
7. En cas de doute sur le statut de civil d'une personne, on considère par défaut que cette personne est _____.	un civil – pas un combattant
8. Tous les soldats de la paix de l'ONU ont le droit de _____ contre une menace imminente de violence physique.	se défendre – y compris en ayant recours à la force létale
9. Après l'évaluation de la menace et du risque, on procède à une _____ approfondie.	planification de la réponse
10. Les _____ à l'encontre des civils peuvent venir d'acteurs étatiques ou non étatiques.	menaces
11. Les partenariats avec les autorités nationales respectent la Politique de _____ des droits de l'homme des Nations Unies.	diligence raisonnable
12. La violence sexuelle liée au conflit (CRSV) comme tactique de guerre peut avoir les objectifs suivants : _____, _____, _____, ou _____.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Punir les opposants ▪ Contrôler un territoire ▪ Humilier les forces adverses ▪ Mettre enceinte des femmes d'un groupe ethnique ou racial spécifique pour qu'elles aient les enfants de leurs ennemis
13. La _____ expose une personne à des blessures.	vulnérabilité
14. Les niveaux de risques en matière de POC peuvent être _____, _____ ou _____.	élevés, moyens, faibles

15. Les rôles et responsabilités en matière de POC sont précisés dans la _____ d'une Mission.	Stratégie exhaustive de POC
Vrai ou faux ?	
1. Tous les civils ont les mêmes besoins de protection.	Faux Les femmes, les enfants et d'autres groupes vulnérables ont des besoins spéciaux de protection – les personnes âgées, les personnes handicapées.
2. La protection physique contre la violence relève principalement de la responsabilité des soldats de la paix et de la police, en particulier es FPU.	Vrai
3. En maintien de la paix, le mandat de POC porte principalement sur toutes les menaces de violence physique à l'encontre des civils.	Faux Le mandat de POC porte essentiellement sur les menaces les plus graves . Aucune Mission n'a les ressources nécessaires pour répondre à toutes les menaces.
4. La POC est partie intégrante des droits de l'homme, de la protection humanitaire et de la responsabilité de protéger (R2P).	Vrai
5. Les Nations Unies attendent des Missions de maintien de la paix ne disposant pas de mandat de POC qu'elles protègent tout de même les civils.	Vrai
6. Il faut une autorisation spéciale pour toute utilisation de la force létale par les soldats de la paix.	Faux Tous les soldats de la paix des Nations Unies ont le droit de se défendre contre des menaces imminentes de violence physique. Le droit d'utiliser la force comme moyen de défense, y compris la force létale : <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'applique aux civils, aux militaires et à la police ▪ Ne nécessite aucune autorisation spéciale
7. Les Missions travaillent sur un Niveau à la fois du concept opérationnel de POC.	Faux Les Missions travaillent sur les trois niveaux au même moment – ils se renforcent mutuellement en ce qui concerne la réponse à la POC <ol style="list-style-type: none"> 1. Dialogue et engagement 2. Protéger physiquement 3. Mise en place d'un environnement protecteur
8. Dans les quatre phases de la POC, le soutien et la coordination étroite avec les autorités du pays hôte restent une constante.	Vrai
9. Les Missions mènent des évaluations régulières de la menace et du risque afin d'anticiper et de prévenir la violence	Vrai <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre en compte les dynamiques politiques et sécuritaires

<p>avant qu'elle n'ait lieu, ou au moins afin d'atténuer l'impact sur les civils.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyser l'intention et la capacité à la violence des auteurs potentiels ▪ Évaluer la probabilité qu'une menace se réalise
<p>10. Une menace identifiée grâce à une évaluation régulière est analysée comme une menace pour la vie de la Mission.</p>	<p>Faux</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une menace continue d'être une menace jusqu'à ce que des renseignements et une analyse fiable confirment qu'il n'y a pas de capacité ou d'intention de passer à l'acte.
<p>11. Le risque de violence physique augmente à mesure qu'une menace ne fait pas l'objet d'une réponse.</p>	<p>Vrai</p>